



COMMUNE DE VOLMERANGE-LES-MINES
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 8 AVRIL 2024

Date de la convocation : 22/03/2024	Nombre de conseillers élus : 19
Nombre de conseillers en fonction : 19	Nombre de conseillers présents : 14

PRESENTS :

LORENTZ Maurice, CARDET Valérie, RECH Serge, BERNARD Karine, PIVETTA Giani, AMORIM Marlène, DESMARIS Gilles, FAPPANI Roger, HEINZ Fabien, LOPPARELLI Corinne, NOGARE Eric, SCHREYER Claire, SCUDERI Cristina, THIL Cathy.

ABSENTS EXCUSES : BOURNIZEL Valérie, KOSER Fabien, THILE Gilbert, ZUMBO Noémie.

ABSENTS NON EXCUSES : LOGEARD Flavien.

PROCURATIONS :

BOURNIZEL Valérie à SCUDERI Cristina

KOSER Fabien à LORENTZ Maurice

L'an deux mille vingt-quatre, le huit du mois d'avril, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-deux mars 2024, s'est réuni en séance ordinaire en mairie dans la salle des séances, sous la Présidence de M. Maurice LORENTZ, Maire.

Le quorum étant atteint, Mme Stéphanie BARB, a été désignée secrétaire de séance, suivant les articles L2541-6 et L2541-7 du CGCT.

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024 – ORDRE DU JOUR

016-2024 – Approbation du compte-rendu de la séance du 29 février 2024

017-2024 – Budget Eau – Compte administratif 2023

018-2024 – Budget Commune – Compte administratif 2023

019-2024 – Comptes de gestion 2023 – Budget Commune et Eau

020-2024 – Affectation du résultat de fonctionnement 2023 – Budget Eau

021-2024 – Affectation du résultat de fonctionnement 2023 – Budget Commune*

022-2024 – Fixation du taux des impôts locaux pour 2024

023-2024 – Budget primitif EAU 2024

024-2024 – Budget primitif Commune 2024

025-2024 – Budget Commune 2024 – Fongibilité des crédits

026-2024 – Subvention au CCAS

027-2024 – Subventions aux associations communales

028-2024 – Subventions à diverses associations hors commune

029-2024 – Subvention pour le forum des métiers 2024 – Point retiré de l'ordre du jour

030-2024 – Demande de subvention au Département de la Moselle au titre d'AMISSUR 2024

031-2024 – Demande de subvention au titre du Fonds Verts – Travaux de rénovation énergétique sur l'éclairage public

032-2024 – Informations

033-2024 – Divers

016-2024. OBJET : Approbation du compte rendu de la séance du 29 février 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 29 février 2024.

017-2024. OBJET : Budget Eau - Compte administratif 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. RECH Serge, Adjoint au Maire, délibérant sur le Compte Administratif 2023 dressé par M. LORENTZ Maurice, Maire (qui ne participe pas au vote), après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses – Exercice 2023	142 307,36 €
Recettes – Exercice 2023	185 256,09 €
Excédent Exercice 2023	42 948,73 €
Résultat cumulé fonctionnement années précédentes	257 482,05 €
Part affectée à l'investissement en 2023	76 550,85 €
Résultat cumulé Fonctionnement 2023	223 879,93 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses - Exercice 2023	232 281,42 €
Recettes – Exercice 2023	135 826,76 €
Déficit – Exercice 2023	- 96 454,66 €
Résultat cumulé investissement années précédentes	229 793,03 €
Résultat cumulé Investissement 2023	133 338,37 €
Résultat de clôture 2023	357 218,30 €

Constata aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications aux comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Vote, à l'unanimité, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

018-2024. OBJET : Budget Commune - Compte administratif 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. RECH Serge, Adjoint au Maire, délibérant sur le Compte Administratif 2023 dressé par M. LORENTZ Maurice, Maire (qui ne participe pas au vote), après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses – Exercice 2023	1 712 849,21 €
Recettes – Exercice 2023	2 016 944,68 €
Excédent Exercice 2023	304 095,47 €
Excédent cumulé fonctionnement exercices précédents	801 682,87 €
Part affectée à l'investissement exercice 2023	0 €

Résultat cumulé fonctionnement 2023	1 105 778,34 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses - Exercice 2023	378 586,89 €
Recettes – Exercice 2023	583 197,34 €
Excédent – Exercice 2023	204 610,45 €
Résultat cumulé investissement exercices précédents	22 511,41 €
Résultat cumulé investissement 2023	227 121,86 €
Résultat de clôture 2023	1 332 900,20 €

Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications aux comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Vote, à l'unanimité, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

019-2024. OBJET : Comptes de gestion 2023 – Budgets Commune et Eau

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. LORENTZ Maurice, Maire :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il y a concordance avec le compte administratif :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni réserve, ni observation de sa part.

020-2024. OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 – Budget Eau

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2023,

Statuant sur l'affectation du résultat de d'exploitation de l'année 2023,

Constatant que le compte administratif 2023 présente un excédent d'exploitation cumulé de 223 879,93 €,

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

Affectation du résultat 2023	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE 2023	223 879,93 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT CUMULE 2023	133 338,37 €
Restes à réaliser Dépenses Investissement	0,00 €

Montant à mettre au compte 1068 nécessaire pour assurer le financement de l'ensemble de l'investissement	0,00 €
002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	223 879,93 €
001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	133 338,37 €

021-2024. OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 – Budget Commune

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2023, Constatant que le compte administratif pour 2023 fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 1 105 778,34€ Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

Affectation du résultat 2023	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE 2023	1 105 778,34 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT CUMULE 2023	227 121,86 €
Montant à mettre au compte 1068 nécessaire pour assurer le financement de l'ensemble de l'investissement	0,00 €
002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 105 778,34 €
001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	227 121,86 €

022-2024. OBJET : Fixation du taux des impôts locaux pour 2024

L'Adjoint chargé des Finances présente l'état 1259 fourni par la Direction Départementale des Finances Publiques, comportant les bases prévisionnelles d'imposition pour 2024, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et les mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. La taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et les logements vacants depuis plus de deux ans.

Il est proposé de maintenir le montant des taux des impôts locaux comme en 2023.

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du Code Général des Impôts Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Décide de fixer le taux des impôts locaux pour l'année 2024 comme suit :

	<u>Année 2023</u>	<u>Année 2024</u>
-Taxe foncière sur les propriétés bâties	29,60%	29,60%
-Taxe foncière sur les propriétés non bâties	63,38%	63,38%
-Taxe d'habitation	12,30%	12,30%

023-2024. OBJET : Budget primitif Eau 2024

L'Adjoint chargé des Finances expose au Conseil Municipal le budget primitif Eau 2024 :

Section d'exploitation		Section d'investissement	
Dépenses	383 999,93€	Dépenses	248 885,45€
Recettes	383 999,93€	Recettes	248 885,45€

La lecture du budget primitif de 2024 - Eau, n'appelle aucune observation des membres du Conseil Municipal, ni en recettes ni en dépenses, tant en section d'exploitation qu'en section d'investissement.

Il a été approuvé, à l'unanimité,

Le budget a été signé par tous les membres présents.

024-2024. OBJET : Budget primitif Commune 2024

L'Adjoint chargé des Finances présente au Conseil Municipal le budget primitif Commune 2024 :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	2 757 580,34€	Dépenses	1 475 193,55€
Recettes	2 757 580,34€	Recettes	1 475 193,55€

La lecture du budget primitif de 2024 de la Commune, n'appelle aucune observation des membres du Conseil Municipal, ni en recettes ni en dépenses, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Il a été approuvé, à l'unanimité,

Le budget a été signé par tous les membres présents.

025-2024. OBJET : Budget Commune 2024 – Fongibilité des crédits

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°52-2023 du 26 juin 2023 approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024.

L'Adjoint chargé des Finances expose aux conseillers que depuis le 1^{er} janvier 2024 le budget est soumis à la nomenclature comptable M57. Celle-ci ne prévoit plus l'existence d'un chapitre « dépenses imprévues » comme la précédente nomenclature M14. Par contre, elle prévoit que le Conseil Municipal peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, fonctionnement et investissement, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur Le Maire à procéder à compter de l'exercice 2024 à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, fonctionnement et investissement.

026-2024. OBJET : Subvention au CCAS

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de verser une subvention au CCAS, d'un montant de 6 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'allouer une subvention de 6 000 € au CCAS.

La dépense sera imputée à l'article 657363 du budget de la Commune.

027-2024. OBJET : Subventions aux associations communales

Monsieur Le Maire fait part des demandes de subventions présentées par les associations de la Commune.

La C.C.C.E. verse également une subvention pour certaines associations. Ces subventions sont versées à la Commune qui les reverse aux associations.

Les subventions sont votées les unes après les autres, les conseillers municipaux concernés ne participant pas au vote et sortant de la salle pour la subvention à l'association dont ils sont membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'allouer les subventions suivantes aux associations de la Commune :

ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 406,90
Anvol	872,00

Donneurs de Sang	500,00
Sports Loisirs Détente	229,00
CSV	13 542,00
Union Sportive de Tir (USTV)	2 944,50
Arabesque	755,00
Les Amis du Jardin	352,00
Club de l'Amitié	218,00

La dépense sera imputée à l'article 65748.

028-2024. OBJET : Subventions à diverses associations hors Commune

Monsieur Le Maire fait part des demandes de subventions présentées par les associations hors Commune et des montants qu'il est proposé de leur attribuer :

- AFEP (écrivain public) : 600 €
- Le Souvenir Français : 50 €
- AFSEP : 100 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide d'allouer les subventions aux associations hors Commune telles que mentionnées ci-dessus.
La dépense sera imputée à l'article 65748 du budget de la Commune.

029-2024. OBJET : Subventions à l'APE Cattenom – Forum des Métiers

Le point est retiré de l'ordre du jour.

030-2024. OBJET : Demande de subvention au Département de la Moselle au titre d'AMISSUR 2024

Monsieur le Maire expose aux conseillers le projet de travaux pour l'installation d'un dispositif de protection du passage piéton situé rue d'Ottange devant le périscolaire, pour lequel une subvention peut être demandée au Département au titre d'AMISSUR pour 2024.

Afin d'améliorer la sécurité du passage piéton permettant l'accès au périscolaire rue d'Ottange (RD15), très fréquentés par des enfants, il est prévu d'installer deux panneaux avec des feux oranges clignotants, alimentés par des panneaux solaires, avec détection des piétons. A chaque approche d'un piéton, les feux oranges clignotent.

Le coût de ces travaux est 5 936,60 € HT (7 123,92 € TTC). Le plan de financement est le suivant :

AMISSUR	30 %	1 780,98 € HT
Fonds propres	70 %	4 155,62 € HT
Montant Total du projet	100%	5 936,60 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte le projet, décide de le réaliser et s'engage à achever les travaux avant le 15 octobre 2025
- sollicite une subvention de 1 780,98 € auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police
- s'engage à prendre en charge ultérieurement la gestion des équipements subventionnés
- dit que la dépense a été prévue au budget 2024
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

031-2024. OBJET : Demande de subvention au titre du Fonds Vert – Travaux de rénovation énergétique sur l'éclairage public

Monsieur le Maire expose aux conseillers le projet de travaux de rénovation énergétique sur l'éclairage public pour lequel une subvention peut être demandée au titre du Fonds Vert.

Dans la continuité des travaux déjà effectués en 2023, il est prévu de poursuivre cette année la mise en place de led dans le parc d'éclairage public communal.

Les remplacements seront effectués sur les candélabres de la rue du Cimetière, de la cité des Peupliers, de la rue de la Mine, de la rue de la Paix, de la rue de l'Eau, de la rue d'Ottange, du chemin de la Rose, du chemin de Scorbé Clairvaux et du chemin de Zoufftgen (soit 78 candélabres). Cela permettra de diminuer de 50 % la consommation énergétique sur ces lampadaires.

Le montant de ces travaux est de 31 500,30 € HT (37 800,36 € TTC).

Le plan de financement est le suivant :

Fonds Vert	20 %	6 300,06 €
Fonds de concours de la C.C.C.E.	40 %	12 600,12€
Fonds propres	40 %	12 600,12€
Montant Total du projet	100%	31 500,30 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Donne son accord pour les travaux de rénovation énergétique sur l'éclairage public et leur plan de financement tels qu'ils figurent ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre Fonds Vert pour les travaux ci-dessus.

Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet et aux différentes demandes de subvention.

032-2024. OBJET : Informations

- Un petit déjeuner participatif aura lieu le 20 avril à au Mille Club.
- Fête des Bénévoles le 1^{er} Mai 2024.

033-2024. OBJET : Divers

Néant.

La séance est levée à 21h30.

